

Affaires courantes

M. Riis propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote N° 173)

POUR

Députés

Althouse
Black
Butland
Fulton
Hovdebo
Laporte
Mitchell
Nystrom
Riis
Skelly (North Island—Powell River)
Stupich
Waddell—23

Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Blackburn (Brant)
de Jong
Gardiner
Langan (Mission—Coquitlam)
McCurdy
Murphy
Parker
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Taylor

CONTRE

Députés

Benjamin—1

• (1730)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au whip du gouvernement pour un rappel au Règlement.

M. Hawkes: Monsieur le Président, il ne s'agit pas d'une de ces situations tendues à la Chambre des communes où le vote est serré et où il peut y avoir contestation.

Cependant, les précédents que nous établissons peuvent, à une autre occasion, se révéler très importants.

Ce serait un précédent très dangereux que d'autoriser qu'un député se lève et vote deux fois. Lors de l'appel nominal des «oui» j'ai entendu le nom du député de Regina, mais lors de l'appel des «non», j'ai encore entendu le nom de ce député. Je ne pense pas qu'on puisse tolérer que ce précédent soit officialisé. Il est tout à fait inadmissible qu'un député vote deux fois.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, à propos du même rappel au Règlement. Je sais que le nouveau chef du Nouveau Parti démocratique a annoncé qu'à partir de maintenant, elle avait l'intention de considérer son parti comme la véritable opposition officielle. Je ne sais pas si. . .

Des voix: Bravo!

M. Prud'homme: Je vois que vous appréciez cette première partie, mais j'espère que vous apprécierez aussi la suite.

Des voix: Oh, oh!

M. Prud'homme: J'espère qu'elle ne voulait pas dire qu'elle allait devenir l'opposition officielle par quelque truc ou stratagème, ou en faisant voter ses députés deux fois, une fois de chaque côté.

Si le député a voté une fois pour et une fois contre la motion, je pense que ce pourrait être unique dans les annales du système parlementaire britannique. Si c'est ainsi que le parti a l'intention de se comporter maintenant, j'aimerais qu'on nous avertisse, pour qu'on sache comment se conduire à l'avenir.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je suis le député de Regina—Lumsden et je proteste contre le faux rappel au Règlement du député qui vient de parler. Je tiens à vous dire, monsieur le Président, que je ne me suis pas levé lors du premier appel.

J'admets avoir amorcé le geste de me lever.

Des voix: Oh, oh!

M. Benjamin: Puis j'ai changé d'avis. Je ne vois pas pourquoi je devrais toujours voter de la même manière que mon leader parlementaire. Toutefois, ce qui est encore plus important, c'est que je n'ai pas voté. Monsieur le Président, vous et moi avons passé ici le même nombre d'années. Je me suis toujours levé et incliné très profondément, et je ne l'ai pas fait au moment du premier vote. Je suis toujours respectueux envers les greffiers au Bureau; je pense qu'ils se sont peut-être un peu